

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pray se sont réunis à 18h15 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS	ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS	ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS
<ul style="list-style-type: none">• Érick GOUGÉ• Philippe LEFEVRE• Ludovic JAMET• Michaël COURTIN• Sébastien LADOIRE• Jean-Marc LACROIX• Denis YVONNEAU• Guillaume TREMBLAY• Yoann GRIET• Sébastien RAIMBAULT	<ul style="list-style-type: none">• Thomas GOMEZ	

- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Philippe LEFEVRE** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte avec une ouverture de séance à 18h15.

Ordre du jour :

1. Subventions 2021
2. Bureau d'étude VIATEC
3. Radar pédagogique (Migneray)
4. Tarif école privé Herbault
5. Contrat DE BIASO Valérie
6. Annulation d'une délibération
7. Convention refuge centre val de loir
8. Questions diverses

Le compte rendu du 17 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

1. Subventions 2021

SUBVENTIONS 2021	
Avenir de St Amand	80.00€
Comité des fêtes	150.00€
Union musicale Lance-Pray	90.00€
Union musicale harmonie	300.00€
ADMR du haut Vendômois	80.00€
Présence verte	40.00€
Jeunes sapeurs-pompiers	60.00€
Amicale Pompiers Landes	50.00€
Divers	150.00€
TOTAL	1000.00€

Ces dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget 2021

2. Bureau d'étude Viatec

Le conseil municipal a pris la décision à l'unanimité de prendre comme maître d'œuvre pour les travaux de voirie prévu en 2021 l'entreprise « VIATEC ».

Le conseil municipal donne son accord à monsieur le maire pour signer la proposition d'honoraire N°20 067 qui s'élève à la somme de 4400.00€HT et 5280.00€TTC.

3. Radar pédagogique (Migneray)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal un changement avec le radar pédagogique.

Il est envisagé de déplacer le radar pédagogique déjà en place sur la commune au niveau de « Migneray » pour y effectuer des relevés de vitesse.

Le maire explique aux conseillers qu'un devis par l'entreprise INEO Réseaux centre est en cour.

4 Tarif école privé Herbault

Monsieur le maire rappelle que 3 enfants sont scolarisés à l'école privé de Herbault en classe élémentaire.

Le coût par élève fréquentant l'école publique de Herbault est de 401.80€ par enfant en élémentaire

Le conseil après avoir effectué le calcul décide de participer aux frais scolaires de l'école privé de Herbault sur la base du prix de revient de l'école public de Herbault, soit une participation de 401.80€ X 3 =1205.40€ pour l'année 2019-2020.

5 Contrat DE BIASO Valérie

Monsieur le maire expose au conseil que pour l'année 2022 le CDD de madame DE BIASO sera arrêté en date du 31 mai 2022.

Un nouveau CDD lui sera proposé en octobre 2022.

Il faudra donc trouver du personnel pour effectuer son remplacement pour le mois de juin et septembre

6 Annulation délibération.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une demande d'annulation de délibération a été effectuée par la préfecture.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'annulation de la délibération 2020/35 du 5 novembre 2020.

Un arrêté sera mis en place pour remplacement et envoyé en préfecture.

7 Convention refuge centre Val de Loire



Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le renouvellement de la convention fourrière animale.

La redevance fixée pour l'année 2021 est de 1.00€ TTC par habitant.

Le nombre d'habitants recensé par l'INSEE pour l'année 2021 sur la commune de Pray est de 292.

Le conseil après avoir effectué le calcul suivant $1.00\text{€} \times 292 \text{ habitants} = 292.00\text{€}$ TTC décide à l'unanimité de renouveler la convention et verser la somme de 292.00€ TTC.

Questions diverses

-  Travaux relevage de tombe à prévoir pour 2022
-  Courrier Bellamy DDT pour soucis au bord de route

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h00.

Érick GOUGÉ	Philippe LEFEVRE	Ludovic JAMET	Michaël COURTIN	Sébastien LADOIRE
Jean-Marc LACROIX	Denis YVONNEAU	Thomas GOMEZ NÉANT	Guillaume TREMBLAY	Yoann GRIET
Sébastien RAIMBAULT				